



... CYCLE ...

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

AIX-EN-PROVENCELES 21 SEPTEMBRE,
12 OCTOBRE, 14 DÉCEMBRE 2020 ET
18 JANVIER, 08 FÉVRIER 2021



HÔTEL DE MALIVERNY*
33, rue Emeric David
13100 Aix-en-Provence

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



^{*} Selon l'évolution de l'épidémie de covid 19, nous nous réservons le droit de basculer cette session en distanciel.

... OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES **...**

Ce cycle de 5 ateliers apporte aux avocats une vision globale et progressive des principaux thèmes relatifs au droit des baux commerciaux.

Chaque atelier alterne théorie et pratique, pour répondre précisément aux problématiques rencontrées par les avocats.

Suivre ce cycle permettra de gagner en efficacité dans le traitement des dossiers de baux commerciaux.

::: INTERVENANTS :::

M. B. BRIGNON,

Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Mme N. VIGNAL.

Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence **NIVEAU 1 :** Acquisition des fondamentaux

PRÉ-REQUIS :

Etre avocat

TYPE DE FORMATION: Présentiel

DURÉE DE LA FORMATION : 5 jours

5 ateliers de 3 heures

Les 21 septembre, 12 octobre, 14 Décembre 2020 et 18 janvier, 08 février 2021

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES:

15h pour la totalité du cycle 3h pour chaque atelier

LIEU DE LA FORMATION :

HÔTEL DE MALIVERNY

33, rue Emeric David

13100 Aix-en-Provence

PROGRAMME DU CYCLE

::: ATELIER I ::: POINT SUR L'ACTUALITÉ TEXTUELLE ET JURISPRUDENTIELLE DU BAIL COMMERCIAL

Lundi 21 septembre 2020

17 H 00 - 20 H 00

M. B. BRIGNON,

Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Avocat au Barreau d'Aix-en-Proyence

- Apports des lois Pinel, Macron, ELAN et de la réforme du droit des contrats
- Jurisprudences sur l'application dans le temps de la loi Pinel
- L'action en réputé non écrit

::: ATELIER II ::: BAIL COMMERCIAL ET PROCÉDURE COLLECTIVE

Lundi 12 octobre 2020

17 H 00 - 20 H 00

Me N. VIGNAL,

Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

- La déclaration de créances des loyers impayés (procédure collective du preneur)
- La déclaration du dépôt de garantie (procédure collective du bailleur)
- La continuation du bail
- La cession du bail : les droits de préemption sont-ils applicables ?
- La rupture du bail : clause résolutoire, l'art. L. 145-41 C. com. doit-il être respecté ?

::: ATELIER III ::: LES DURÉES, LES CHARGES, LES TRAVAUX ET LES IMPÔTS PORTANT SUR LE BAIL COMMERCIAL

Lundi 14 décembre 2020

17 H 00 - 20 H 00

M. B. BRIGNON,

Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

- La convention d'occupation précaire et le bail dérogatoire
- Les baux des résidences (tourisme, seniors, étudiantes) et la faculté de résiliation triennale
- Le bail longue durée
- Les durées fermes
- Le congé de droit commun (art. L. 145-9 C. com.) et le congé en cours de bail (art. L. 145-4 C. com.)
- Les charges et travaux et impôts : décret Pinel du 3 novembre 2014, pratique des ventilations entre bailleur et preneur, impôt foncier, article 606 code civil (art L. 145-35 C. com.)
- La fin du loyer triple net ?

::: ATELIER IV ::: LE LOYER DU BAIL COMMERCIAL

Lundi 18 janvier 2021

17 H 00 - 20 H 00

M. B. BRIGNON,

Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

- Le loyer en cours de bail et le loyer sur renouvellement
- Les indices : l'ICC est-il vraiment supprimé ?
- Déplafonnement et plafonnement du déplafonnement : lissage à 10%
- La valeur locative (art. L. 145-33 C. com.) est-elle d'ordre public?
- La loi Pinel est-elle une cause de déplafonnement du loyer (cf. art. R. 145-8 C. com.) ?
- Le loyer binaire : clause recette
- La clause d'échelle mobile
- Quelques éléments de fiscalité : le pas-de-porte est-il amortissable ?

::: ATELIER V ::: CESSIONS ET RESTRUCTURATIONS AUTOUR DU BAIL COMMERCIAL

Lundi 08 février 2021

17 H 00 - 20 H 00

M. B. BRIGNON,

Maître de conférences à Aix-Marseille Université, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

- La cession du bail (art. L. 145-15 C. com. et réforme du droit des contrats et du régime général des obligations) ou du fonds contenant le bail
- La cession des murs, droit de préemption du preneur (nature du droit, impérativité du droit, modalités d'applications, champ d'application de l'art. L. 145-46-1 C. com.)



::: TARIFS ET PRISE EN CHARGE :::

Cette formation peut être souscrite dans le cadre des Abonnements annuels EDASE 12 h et 24 h. Pour tout savoir sur nos abonnements : Cliquez ICI

	TARIF	CREDIT D'IMPÔT*	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
POUR LE CYCLE - 15 H	200 €	152,25€	Moins de 50 €
POUR UN ATELIER - 3 H	50 €	30,45€	Moins de 20 €

^{*}Tarif heure de SMIC au 1er janvier 2020 : 10,15 € Plus d'informations sur le crédit d'impôt **ICI**

... INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE! ...

Vous avez souscrit un Abonnement annuel 12 h ou 24 h

Remplissez simplement le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat <u>ICI</u> Et vous êtes inscrit!

Vous n'avez pas encore souscrit un Abonnement annuel 12 h ou 24 h

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat ICI

Date limite d'inscription : 8 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents » Tuto de téléchargement ICI

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en salle de formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site ICI



BULLETIN D'INSCRIPTION

... CYCLE ...

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

AIX-EN-PROVENCE | Les 21 septembre, 12 octobre, 14 Décembre 2020 et 18 janvier, 08 février 2021

Nom:	Prénom:	Prénom:	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Lieu de naissance :	
Département de naissance :			
•			
Date de prestation de serment :			
Adresse:			
	Ville:		
E-mail:			
Téléphone :			
::: CHAMP(S) DE COMPÉTENCE	À RENSEIGNER :::		
Droit de la famille, des personnes	Droit commercial, des affaires et	Droit de l'international et de l'Union	
et de leur patrimoine	de la concurrence	européenne	
Droit du dommage corporel	Droit des sociétés	Droit des étrangers et de la nationalité	
Droit des assurances	Droit des associations et des fondations	Droit de la santé	
Droit immobilier	Droit bancaire et boursier	Droit de l'environnement	
Droit rural	Droit du crédit et de la consommation	Droit des nouvelles technologies,	
Droit du travail	Droit de la fiducie	l'informatique et de la communication	
Droit de la sécurité sociale et	Droit des garanties, des suretés	Droit de la propriété intellectuelle	
de la protection sociale	et des mesures d'exécution	Procédure civile	
Droit pénal	Droit fiscal et douanier	MARD / Médiation	
Déontologie	Droit des transports	Droit de l'arbitrage	

::: JE M'INSCRIS À :::

Vie professionnelle

ATELIER I · 21 SEPTEMBRE
ACTUALITÉ TEXTUELLE ET
JURISPRUDENTIELLE DU BAIL COMMERCIAL

ATELIER III · 14 DÉCEMBRE DURÉES, CHARGES, TRAVAUX ET IMPÔTS PORTANT SUR LE BAIL COMMERCIAL ATELIER V · 08 FÉVRIER
CESSIONS ET RESTRUCTURATIONS AUTOUR
DU BAIL COMMERCIAL

ATELIER II · 12 OCTOBRE BAIL COMMERCIAL ET PROCÉDURE COLLECTIVE

ATELIER IV · 18 JANVIER LE LOYER DU BAIL COMMERCIAL

CYCLE COMPLET 5 ATELIERS

Droit du sport

::: TARIFS ::: POUR 1 ATELIER · 50 € POUR LE CYCLE COMPLET · 200 €

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante : 61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Droit public

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en salle de formation sans règlement effectué

 $Les \ conditions \ g\'en\'erales \ de \ vente \ et \ de \ participation \ \grave{a} \ une \ formation \ sont \ disponibles \ sur \ notre \ site.$

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel: 04 91 54 43 63 - Fax: 04 91 33 43 42 - E-mail: inscriptionfc@edase.fr

